

MISE EN COMPETITION
POUR MESURER L'IMPACT D'UN PROGRAMME EUROPEEN
Information et promotion du blé meunier de l'UE dans 3 pays
tiers (Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal)
- CAHIER DES CHARGES -

INTERCEREALES

23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris

Contacts :

Aloys Tack, atack@intercereales.com

Xavière Guerlay xguerlay@intercereales.com

1 – CONTEXTE

1-1 Le mandataire

Intercéréales, association privée à but non lucratif, est l'interprofession représentative des céréales à savoir alpiste, amarante, avoine, blé dur, blé tendre, chia, épeautre, maïs, méteil, millet, orge, quinoa, riz, sarrasin, seigle, sorgho, triticales, et tritordeum, et des produits céréaliers.

Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte /commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire, mais aussi, à valoriser le savoir-faire français et la qualité des productions et produits céréaliers à l'international.

Les 14 membres d'Intercéréales sont les organisations professionnelles nationales, représentatives de la production, de la collecte et commercialisation, et de la première transformation.

1-2 Le programme de promotion

Il s'agit d'un programme d'information et de promotion du blé meunier de l'UE dans 3 pays tiers.

Ce programme, d'une durée de 3 ans (1^{er} mars 2025 – 29 février 2028), se déroulera dans 3 pays cibles : Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal.

Ce programme sera subventionné par la Commission européenne et géré par FranceAgriMer. Il est soumis à certaines règles, en particulier des exigences en matière d'évaluation et des contraintes administratives et financières dictées par le règlement (UE) n° 1144/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 ([lien](#)) et la Décision d'exécution de la Commission du 21.11.2024 relative au financement d'actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers et à l'adoption du programme de travail pour 2025 ([lien](#)).

La mise en place du programme, après réception le 21 novembre 2024 de l'acceptation du dossier déposé auprès de FranceAgriMer, s'effectuera en conformité avec la convention établie avec FranceAgriMer signée le 17 janvier 2025.

Les objectifs du programme sont les suivants :

OBJECTIF N°1 : Augmenter les volumes de vente de blé meunier français sur les trois pays ciblés (+ 1 point par an au Sénégal, + 1 point par an au Cameroun et + 0,5 point par an en Côte d'Ivoire par rapport à une évolution de la demande sans programme)

OBJECTIF N°2 : Augmenter la connaissance des caractéristiques du blé meunier français auprès des professionnels des trois pays ciblés (+ 5 points par pays entre le début et la fin du programme)

Une campagne de promotion unitaire, déclinable dans les 3 pays cibles, sera réalisée, sous une signature commune " le blé de l'Union européenne, un choix de bon goût".

Le budget prévisionnel du programme consacré aux actions de promotion sera de 636 000 euros/an pendant 3 ans, soit un budget total prévisionnel de 1 908 000 € TTC.

Une société indépendante doit être chargée de mesurer l'impact de cette campagne sur les objectifs à atteindre et d'évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des activités. La sélection de ce prestataire est l'objet de cette consultation.

2 - PROPOSITIONS ATTENDUES DE LA SOCIÉTÉ CHARGÉE DE L'ÉVALUATION

La société chargée de cette évaluation devra être spécialiste des sondages d'opinion et des études d'impact ; elle devra avoir une expérience confirmée dans l'évaluation de campagnes de communication et notamment sur le plan international.

L'évaluation du programme est composée de deux étapes : la mesure d'impact et la mesure des résultats.

2-1 Mesure d'impact

La société devra établir un modus operandi pour mesurer au mieux l'impact du programme sur les périodes et selon les indicateurs définis dans le programme et détaillés dans cette mise en compétition.

Cette mesure d'impact devra être effectuée à 3 périodes :

- * à T0 (au début de la première année du programme) : en avril-mai 2025
- * à T1 (au milieu de la 2ème année du programme) : en septembre 2026
- * à T2 (à la fin de la 3ème année du programme) : en février 2028

La mesure de l'évolution de cet impact sera calculée par rapport au point T0.

Les indicateurs d'impact définis dans le dossier sont les suivants

Indicateurs d'impact		
Description des indicateurs d'impact	Valeur de référence	Fin du programme
Augmentation des volumes de vente de blé de la France sur les trois pays ciblés	Cameroun (prév. 2024) : 253 019 tonnes soit 51,0 M€	Cameroun (prév. 2027) : 301 350 tonnes soit 60,8 M€
	Côte d'Ivoire (prév. 2024) : 443 803 tonnes soit 89,5 M€	Côte d'Ivoire (prév. 2027) : 521 132 tonnes soit 105,0 M€
	Sénégal (prév. 2024) : 270 361 tonnes soit 54,5 M€	Sénégal (prév. 2027) : 304 120 tonnes soit 61,3 M€
Augmentation de la connaissance des caractéristiques du blé meunier de l'UE auprès des professionnels des trois pays ciblés	La valeur de référence sera calculée en début d'année 1 – T0	Cameroun : +5 points
		Côte d'Ivoire : +5 points
		Sénégal : +5 points

La société devra proposer une méthodologie détaillée avec le budget correspondant à la prestation.

2-2 Mesure des résultats

L'organisme chargé de l'évaluation mesure la mise en œuvre correcte et l'efficacité des activités en fonction des indicateurs de réalisation et de résultat définis. Pour les actions numériques, les outils analytiques mis à disposition par les plateformes correspondantes seront utilisés pour suivre les résultats.

Les indicateurs de résultats définis dans le dossier sont les suivants

Indicateurs de réalisation et de résultats		
Lot	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Lot de travaux 1 Management	3 rapports techniques périodiques 3 rapports financiers périodiques 1 rapport technique final 1 rapport financier final	N/A
Lot de travaux 2 Public Relations	3 concours culinaires digitaux 9 collaborations influenceurs	180 000 contacts BtoC touchés 900 retombées sur les réseaux sociaux
Lot de travaux 5 Outils de communication	1 concept de communication 1 charte graphique 4 200 posters 75 000 cahiers de vacances 60 000 goodies	N/A
Lot de travaux 6 Evénements	3 formations Level 1 – Meuniers 1 support de formation / mise à jour annuelle	30 meuniers formés 1 500 contacts BtoB touchés dans les moulins 45 retombées presse

	3 reportages vidéo 3 questionnaires post-formation	15 000 contacts via médiatisation
	3 formations level 2 – directeurs industriels, techniques, général 1 support de formation / Mise à jour annuelle 3 questionnaires post-formation	15 directeurs formés 1200 contacts BtoB touchés dans les moulins
	3 séminaires techniques pour les commerciaux des moulins 1 support de formation / mise à jour annuelle	45 technico-commerciaux formés 1 350 boulangers touchés à travers 2 700 posters distribués (2 par boulanger)
	3 stands sur des salons professionnels	9 000 visiteurs 1 500 contacts BtoB touchés 1 500 posters distribués
	Voyages d'étude d'une délégation sur le salon Européen en 2026 et SIRHA en 2027 2 communiqués de presse 2 revues de presse	500 rencontres BtoB 1000 médias touchés via le CP
	Organisation de 3 concours de la meilleure baguette nationale 3 cérémonies de remise des prix 6 communiqués de presse 3 revues de presse	1 500 contacts boulangers touchés 300 participants à la cérémonie de remise des prix 600 médias touchés via le CP 60 000 contacts via les retombées presse

La société devra proposer une méthodologie détaillée avec le budget correspondant à la prestation.

2-3 Présentation des résultats

Rapports : la société devra fournir 3 rapports (à T0, T1 et T2) sur la mesure d'impact du programme dans chacun des pays cibles et globalement pour l'ensemble des 3 pays ; ces rapports devront être rédigés en français. Le dernier rapport constitue un rapport global final d'évaluation.

Après chaque mesure d'impact, un représentant de la société devra participer à une réunion avec INTERCEREALES pour présenter les résultats de cette mesure d'impact ainsi que les conclusions de la mesure des résultats.

En tant que prestataire mobilisé dans le cadre du projet par Intercéréales, la société s'engage à procéder selon le respect du règlement (UE) n° 1144/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014. Elle devra notamment accepter de se soumettre à tout moment aux éventuels contrôles de la Commission européenne et/ou de FranceAgriMer qui pourra vérifier sur place l'authenticité des pièces justificatives (factures, paiements, encaissements, time sheet, etc...).

3 – CRITERES DE SELECTION DE LA SOCIETE RETENUE

Toute question peut être posée jusqu'à une semaine avant la date limite de soumission des offres. Les éventuelles réponses seront envoyées à toutes les entités qui se seront fait connaître auprès d'Intercéréales : atack@intercereales.com ; xguerlay@intercereales.com

Le Comité de pilotage du programme composé par les membres contributeurs examinera les différentes offres pour choisir la société chargée de la mesure d'impact.

La société retenue sera sélectionnée sur la base des 5 critères suivants, permettant de déterminer le meilleur rapport qualité/prix :

- Expérience d'études similaires (notamment sur évaluation de campagnes de communication menées à l'international) et compétences de l'équipe en charge de l'étude
- Compréhension de la problématique de l'étude
- Qualité de son plan d'évaluation (Clarté et pertinence de la méthodologie)
- Qualité du service
- Pertinence de la proposition financière

Une note de 1 à 5 sera attribuée à chacun des 5 critères.

La société retenue sera celle qui aura la meilleure notation.

4 – PLANNING ET BUDGET

* Les sociétés devront envoyer leurs propositions définitives au plus tard le **10/03/2025** aux adresses email suivantes : atack@intercereales.com ; xguerlay@intercereales.com

* La proposition devra respecter un budget total maximum de 96 750 € TTC (32 250 € / an) pour toute la durée du programme. Cette mise en compétition n'est pas rémunérée.

* Une société sera sélectionnée au plus tard le 21 mars 2025.

* Un contrat sera signé entre la Société d'étude retenue et INTERCEREALES.

Le calendrier est soumis à ajustements.

Le marché n'est valable que si Intercéréales signe effectivement la convention avec FranceAgriMer. Aucune contractualisation ne pourra voir lieu avant cette signature. Intercéréales se réserve la possibilité de négocier les actions et les tarifs selon les engagements pris par convention avec FranceAgriMer.